

**Déclaration liminaire au CSAA de l’académie d’Amiens du 26 janvier 2024**

M. le Recteur, Mesdames et Messieurs les membres du CSAA,

Pour commencer et puisqu’il est encore temps, le Sgen-CFDT Picardie adresse à tous les membres de ce Comité ainsi qu’à l’ensemble des personnels de notre académie ses meilleurs vœux pour l’année 2024.

Les années, comme les ministres, passent, les réformes s’entassent mais sont-elles

pensées ?

Pour 2024, nous souhaitons que notre ministre soutienne l'école publique et soutienne ses personnels à l’inverse des propos scandaleux tenus au lendemain de sa nomination. Cela devrait pourtant aller de soi, on en est bien loin…

Pour 2024, nous souhaitons également que le ministère arrête de faire des réformes sans avoir fait le bilan des précédentes, et sans avoir pris le temps de l’analyse de ces bilans, parfois même sans que la réforme précédente ne soit arrivée à son plein développement.

Le temps du politique est différent du temps éducatif. Il est dommage de ne pas faire

preuve de respect de l’expertise des professionnels de terrain en se donnant du temps plutôt que de mener des réformes bâclées au détriment des élèves et des personnels comme l’illustre l’énième réforme de la voie professionnelle. A ce sujet, le Sgen-CFDT continue de demander un moratoire d’un an pour cette réforme de la terminale bac pro.

Par ailleurs, les inquiétudes et la colère sont fortes parmi les personnels. Elles sont

particulièrement vives pour les personnels des collèges, enseignants comme personnels de direction : la mise en œuvre des groupes de niveaux, relève quasiment de la mission impossible, symptôme s’il en fallait d’une énième « réforme lubie »? dont les impensés pratiques sont une nouvelle fois criants :

- Cette mesure n’est pas réellement financée : la 26ème heure de sixième et la marge d’autonomie n’y suffiront pas.

- Des groupes de 15 élèves faibles qui ne seront possibles que sur la seule base d’effectif bas donc plus souvent sûrement au détriment des effectifs des autres groupes….

- Dans certains collèges, comment faire 5 groupes avec 4 enseignants de la discipline ?

- Si la marge horaire ne doit être utilisée que pour le français et les mathématiques, de nombreux collègues vont se retrouver en complément de service ou encore en mesure de carte scolaire. De nombreux dispositifs (dédoublement en langues, pour les TP de sciences) ou projets auparavant financés par cette marge ne pourront plus l’être.

- Organiser les groupes de niveaux va nécessiter de faire des alignements dans les emplois du temps sur l’ensemble des heures de français et de maths soit une part importante de l’emploi du temps d’une classe. Les conditions de travail des collègues concernés vont grandement s’en ressentir notamment du fait du morcellement des emplois du temps à prévoir.

- En 6ème et en 5ème, les enseignants de français ou de mathématiques qui n’auront que des regroupements d’élèves de plusieurs classes pourront difficilement être professeurs principaux, mission qui peine déjà à trouver des volontaires dont on ne reconnaît pas suffisamment la charge de travail et l’investissement qu’elle représente sur certains niveaux.

Pour terminer, cette introduction de groupes de niveaux au collège est une recette passéiste qui ne fonctionne pas, comme les études le montrent, et qui risquent de dégrader la mixité sociale, alors que les écarts se sont déjà creusés ces dernières années.

Par ailleurs, nous rappelons la demande du Sgen-CFDT d'aller bien au-delà d'une allocation progressive des moyens de 6h: nous souhaitons que les dotations des

établissements d'un bassin de formation, publics comme privés, soient modulées en

fonction de l'écart par rapport à l'IPS moyen du territoire. Un tel système de bonus-malus inciterait les établissements à la mixité sociale et contrebalancerait les effets de l'évitement scolaire. D’ailleurs, un groupe de travail devait permettre de travailler à l’application de la prise en compte des IPS dans les dotations des établissements (publics comme privés) à compter de la rentrée prochaine. Ce GT a été annulé ou reporté mais sous quelle échéance ? La promesse de voir cette mesure s’appliquer dès septembre 2024 nous a été confirmée par M. le Recteur et Mme la Secrétaire Générale lors du CSA du 7 novembre 2023. Doit-on voir dans le report de ce GT une volte-face sur cette question ?

Par ailleurs, dans notre académie, les effectifs prévisionnels des établissements publics ont été sous-évalués et ceux des établissements privés surévalués pour la rentrée 2023/2024. Cela a donc conduit les établissements privés à fonctionner avec une partie des moyens qui auraient dû être alloués au public. Le Sgen-CFDT Picardie sera très vigilant sur le fait que cela ne se reproduise pas dans une période où tous les personnels de l’enseignement public souffrent du manque de moyens mis à leur disposition pour faire progresser les élèves.

Pour terminer concernant nos vœux pour 2024, nous souhaitons que se développe un réel dialogue social qui permette une construction conjointe des évolutions, qui permette la prise en compte de la réalité du travail des personnels et de l’impact de toute modification du fonctionnement sur les conditions de travail de ceux-ci.

Concernant la préparation de la rentrée 2024 dans le premier degré, cette année encore, les priorités ministérielles sont bien inscrites dans le livret du CSA, sans que nous soient communiquées de données concernant les besoins de chaque département en ce qui concerne le dédoublement des GS en éducation prioritaire, la scolarisation des TPS, les besoins en ULIS… Comme d’habitude, le seul élément disponible consiste en la présentation des effectifs et du P/E. Or, le P/E est un indicateur, dont nous rappelons, une fois encore, qu’il ne peut suffire à travailler sur des territoires extrêmement divers, urbains et ruraux et qui prend de plus en compte des personnels qui ne sont pas devant les élèves. Le Sgen-CFDT regrette ce manque de données, qui produit un effet d’opacité sur la répartition de la dotation académique pour le premier degré, qui ne nous permet pas de nous prononcer de manière éclairée.

Par ailleurs, notre Ministre qui regrette tant les absences non remplacées dans le public persiste pourtant à supprimer des postes en garantissant de fait les mêmes problématiques à la rentrée prochaine. La baisse démographique aurait dû être l’occasion de créer les très nombreux postes et structures qui manquent à l’appel (personnels remplaçants, PE spécialisés, dispositifs ULIS, RASED…). C’est encore raté !

Une autre mesure annoncée est celle de la création de « prépa-lycées » dont on apprend dans le document de travail qu’il y en aura une par département. Pouvez-vous nous indiquer quels établissements sont pressentis pour accueillir ces classes ? Le tableau de variation des moyens d’enseignement fait état d’un financement à hauteur de 4 Heures Postes et d’une demie HSA. Les 4 classes créées devront donc fonctionner avec cela ? Par qui seront-elles encadrées? Avec quels objectifs ? Est-ce que cela fait sens?

Concernant les postes administratifs, alors qu’on alerte depuis de nombreuses années de suppressions incessantes sur la sous-administration de notre Ecole, alors que nous alertons sur l’impact grandissant sur les conditions de travail des personnels concernés et sur les Risques Psycho Sociaux afférents, on nous ampute encore de 3 ETP de postes administratifs en EPLE…Il n’y a rien à y comprendre…

Le Sgen-CFDT Picardie vous alerte, Monsieur le Recteur : lorsque le travail ne fait plus sens pour personne, mais qu’on continue à réaliser les tâches, machinalement, sans moyens suffisants, l’étape suivante, c’est l’effondrement.

Toujours concernant les annonces miraculeuses du Ministère, pouvez-vous nous indiquer quels établissements sont pressentis et/ou volontaires au sein de notre académie pour expérimenter l’uniforme ? Nous avons des remontées quant à un établissement qui serait volontaire et dont le chef d’établissement souhaiterait également imposer l’uniforme aux adultes, pouvez-vous nous confirmer que ça ne concernerait que les élèves ?

Pour terminer, nous tenions à vous alerter, M. le Recteur sur plusieurs situations de personnels, et souvent parmi les plus précaires (exemple : le chef d’établissement le demande aux AESH et aux AED mais pas aux enseignants) auxquels on demande de rattraper les heures non effectuées pendant les 3 journées sur lesquelles notre académie a été impactée par un épisode neigeux. Les consignes de bienveillance que vous avez fait parvenir aux établissements sont donc entendues de manière variable en fonction des personnels concernés. Pouvez-vous nous indiquer à qui nous devons adresser des réclamations contre ces pratiques inacceptables s’il vous plaît afin que les personnels ne soient pas lésés ?